

## INDEX de l'égalité entre les femmes et les hommes

Chez Primark, nous savons que nos employés sont la clé de notre succès et nous voulons nous assurer que chacun réalise son plein potentiel. Nous nous sommes engagés à soutenir l'ensemble de notre population, sans distinction de sexe.

Conformément à la réglementation en France, nous avons examiné les différents indicateurs permettant de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes :

Le calcul de cet index repose sur 5 indicateurs auxquels sont associés un nombre de points.

Si l'entreprise obtient moins de 75 points sur 100, elle devra mettre en œuvre des mesures de correction pour atteindre au moins 75 points, dans un délai de 3 ans.

Chez Primark France, l'index obtenu pour l'année 2024 est de 99 points sur 100 pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive (\*).

Les points obtenus pour chaque indicateur sont les suivants :

1. Ecart de rémunération femmes-hommes : 39 points,
2. Ecart de répartition des augmentations individuelles : 20 points,
3. Ecart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés) : 15 points,
4. Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité : 15 points,
5. Nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10 points.

\*calcul basé sur un effectif de 5600 collaborateurs représentant 75,8% de femmes et 24,2% d'hommes

\* L'indicateur concernant l'écart de représentation des cadres dirigeants n'est pas calculable sur 2023 dans la mesure où il n'y a qu'un seul cadre dirigeant dans l'entreprise.